CE QUE NOUS SAVONS DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Argumentaire pour les *12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes*

Édition automne 2010

Préparé par France Bourgault et Diane Matte pour le comité organisateur des *12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes*

Comité organisateur coordonné par la *Fédération des femmes du Québec* :
Comité des femmes des communautés culturelles de la FFQ
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec
Femmes autochtones du Québec
L'R des centres de femmes du Québec
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Réseau d'action femmes handicapées Canada
Réseau des lesbiennes du Québec
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Cet argumentaire vous est proposé par le comité organisateur des *12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes* coordonné par la Fédération des femmes du Québec. Ils se dérouleront du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 6 décembre 2010, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

En 1999, l'ONU proclamait le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes rappelant que cette violence est un obstacle sur la voie de l'égalité, du développement et de la paix. Elle invite les gouvernements, les institutions, les organisations internationales et non gouvernementales à organiser des activités conçu8s pour sensibiliser l'opinion au problème de la violence envers les femmes.

Cet outil poursuit les trois **objectifs suivants** : partager les mêmes éléments d'analyse sur la violence envers les femmes, servir de canevas pour l'animation d'atelier de réflexion et soutenir l'action des groupes de femmes et des femmes sur le terrain.

Table des matières

Définitions de la violence envers les femmes 3

Les formes qu'elle prend 3

Quelles en sont les causes ? 4

L'impact des divers systèmes d'oppression 6

Violence et colonialisme 6

Violence et racisme 7

Violence et handicapisme 8

Violence et âgisme 9

Violence et hétérosexisme 9

Quelles en sont les conséquences au niveau individuel et collectif ? 10

Ce que nous avons gagné grâce à nos luttes 10

Ce qui a changé dans les mentalités 11

Les lois 11

La reconnaissance gouvernementale 11

Et les défis qui perdurent 12

La tolérance et le silence des autres 12

La banalisation 13

Le ressac antiféministe 13

Pourquoi elle existe toujours ? 14

Division sexuelle du travail et mondialisation 14

Pauvreté grandissante des femmes 15

Modèle de sexualité 15

Vers le changement 16

Références 17

- **Définitions de la violence envers les femmes**

Plusieurs définitions de la violence envers les femmes existent. Nous vous en proposons deux qui résument bien sur quoi reposent cette violence et ses diverses expressions.

> - La violence contre les femmes est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes qui ont abouti à la domination exercée par les hommes sur les femmes et à la discrimination à leur égard, empêché leur pleine promotion. La violence contre les femmes est le mécanisme social fondamental et extrême qui contraint les femmes à une position de subordination par rapport aux hommes. (*Comité canadien sur la violence faite aux femmes- 1993*).
>
> - Les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, ou psychologiques, y compris la menace des tels actes, la contrainte ou la privatisation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. (*Article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes – ONU- 1993*).

La violence envers les femmes est un phénomène social qui se retrouve de façon transversale[1] dans toutes les classes sociales, les cultures, les religions et les situations géo-politiques.

- **Les formes qu'elle prend**

La violence peut prendre différentes formes et affecter à la fois l'intégrité physique, sexuelle et psychologique des femmes. La violence, ou la peur de la violence, sous une forme ou une autre et à des degrés divers, touche toutes les femmes.

La violence envers les femmes peut prendre les formes suivantes :

- Violence **physique** (coups et blessures, brûlures, morsures, homicide, etc.) ;
- Violence **psychologique** (dénigrement, humiliation, intimidation, etc.) ;
- Violence **verbale** (sarcasmes, insultes, propos dégradants, chantage, menaces, etc.) ;
- Violence **économique** (privation de ressources financières et matérielles, contrôle des dépenses, etc.) ;
- Violence **sexuelle** (contrôle des rapports sexuels, imposition d'actes dégradants, etc.) ;
- Violence **sociale** (isolement, contrôle des sorties, des rapports avec les proches, perte d'identité, etc.).

[1] Ce qui recoupe et traverse plusieurs domaines à la fois.

Elle peut se manifester de la façon suivante :

- La violence conjugale ou dans le couple
- Les agressions sexuelles (attouchements, inceste, viol, viol collectif, viol en temps de guerre, etc.) ;
- Le harcèlement sexuel et psychologique
- Les mutilations génitales
- La stérilisation forcée
- Le féminicide[2]
- La traite des femmes[3] à des fins économiques et sexuelles
- L'exploitation sexuelle
- La marchandisation et l'objectification du corps[4]
- La pornographie

La violence s'exprime plus souvent dans la sphère privée (les féministes ont amplement démontré que le « privé » est politique) par exemple au sein de la famille, du couple, des relations amoureuses, etc. La sphère publique est aussi un lieu d'expression de la violence envers les femmes que ce soit au travail, en prostitution/travail du sexe, dans les guerres, les occupations de territoire, etc.

- **Quelles en sont les causes ?**

La violence à l'égard des femmes est un moyen de contrôle utilisé dans le cadre de rapports de force historiquement inégaux des hommes comme groupe social sur les femmes.

La violence envers les femmes prend sa source dans le patriarcat. Ce système de domination repose sur des inégalités, de l'exploitation, des privilèges, des discriminations, des valeurs, des normes, des lois, des religions et de la socialisation. Le patriarcat est aussi basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles assignés dans nos sociétés aux hommes et aux femmes. C'est ce système qui génère la violence à l'égard des femmes. Le patriarcat a institué un ordre de domination (social, économique, politique) du masculin sur le féminin. Ainsi les hommes, les garçons tirent dans toutes les sociétés, dans toutes les classes sociales et malgré les avancées

---

[2] Assassinat systématique ou disparition ayant pour objet de mettre fin à la vie des femmes. Ils peuvent être en série ou individuels. On parle de meurtres violents avec des viols ou les femmes sont torturées et mutilées. (ex : Ciudad Juarez, Guatemala, République démocratique du Congo)

[3] Le *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* définit la traite des femmes comme suit : « … le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

[4] On parle ici des processus par lesquels le corps des femmes est appelé à être jugé, modelé, mutilé pour correspondre à un modèle unifié, racisé et érotisé. On parle aussi des processus par lesquels la sexualité des femmes et des filles est chosifiée (traitée, considérée comme une chose) et marchandisée. On s'approprie ainsi le corps des femmes et leur sexualité.

du féminisme des dernières années, des bénéfices importants et des privilèges bien concrets de ce système de domination : par exemple, l'accès au pouvoir, aux emplois mieux rémunérés, au partage inégal des travaux domestiques et de la responsabilité de l'éducation des enfants, etc.

La mondialisation capitaliste néolibérale[5] qui s'appuie sur la division sexuelle du travail[6] et la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes pour créer des inégalités supplémentaires entre les hommes et les femmes, est un terreau plus que favorable à l'accroissement des violences.

Le rôle de la religion n'est pas à négliger. Un grand nombre de religions sont traversées de façon intrinsèque par des principes et valeurs qui infériorisent les femmes. On va jusqu'à proposer l'idée que les femmes soient naturellement soumises aux hommes ce qui, pris dans sa logique ultime, justifierait la violence envers celles qui refusent de se soumettre à l'ordre patriarcal.

De surcroît, on assiste à un retour des fondamentalismes religieux[7], notamment chrétien, juif et musulman, tous basés sur une interprétation restrictive des textes religieux qui contestent les principes traditionnels de laïcité. Ces fondamentalismes prétendent investir tous les secteurs de la vie sociale, politique, économique et culturelle, constituant ainsi une menace grandissante pour les acquis des femmes tout en justifiant, voir en encourageant, diverses formes de violence envers les femmes.

La violence se reproduit aussi par l'entremise de la socialisation sexiste. La socialisation différenciée des garçons et des filles, toujours présente dans notre société, favorise les rapports inégalitaires. Ainsi, les filles et les garçons recevront des messages différents ; des consignes, des renforcements, des contraintes, des punitions qui leur apprendront à correspondre le plus possible aux attentes de la société. Les garçons apprennent davantage à être forts et autonomes. Les filles apprennent à prendre soin des autres, à plaire, à se dévouer, à se sentir responsables du bonheur d'autrui, etc.

---

[5] « Le néolibéralisme est une théorie économique selon laquelle le marché, libéré de toute contrainte et laissé à lui-même, réglerait tous les problèmes que la société rencontre tant au niveau local que mondial. Cette théorie économique a profité de la mondialisation pour s'étendre à toute la planète. Les néolibéraux sont hostiles à la plupart des interventions de l'État dans l'économie (sauf s'il s'agit de l'armée ou de la police). Ils sont pour le libre-échange entre les pays, sans tenir compte des inégalités des richesses qui faussent le jeu. Ils sont contre les syndicats et les lois qui favorisent le droit d'association. Ils considèrent les dispositifs de protection sociale (assurance hospitalisation, assurance-chômage, aide sociale, assurance maladie, etc.) qu'offre l'État comme un vol dont ils sont victimes. Ils veulent réduire les impôts. Les néolibéraux croient que l'État est un frein au développement. Ils soutiennent que la réglementation est un obstacle à l'efficacité et à la rentabilité. » Réf. : ATTAC-Québec*, Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun*, Les fascicules des BIC (Brigades d'information citoyenne), 2005.

[6] La division des tâches (au travail ou à la maison) « masculines » et « féminines », et la dévalorisation (symbolique et économique) des tâches dites féminines.

[7] Le fondamentalisme religieux désigne un attachement strict à une doctrine religieuse et défend une interprétation littérale des textes sacrés en excluant toute approche critique des textes fondateurs.

- **L'impact des divers systèmes d'oppression**

La violence touche toutes les femmes et les filles mais la présence de conditions de précarité ou de multiples discriminations en fonction de l'appartenance ethnique, de la langue, de la culture, de l'âge, de la condition sociale, de la religion, de l'orientation sexuelle, de la couleur, du handicap, ou de l'appartenance à des groupes minoritaires, ainsi que le fait d'être femmes autochtones, femmes migrantes, racisées[8] ou réfugiées peuvent être autant de facteurs accroissant l'oppression et la vulnérabilité.

L'intersectionnalité postule que les modèles classiques d'oppression n'agissent pas indépendamment les uns des autres mais forment un système d'oppression où ces multiples ensembles de discrimination prédominent, se chevauchent et s'influencent en fonction des lieux et des contextes. Les différents modes d'oppression se conjuguent, s'interpénètrent et se renforcent mutuellement. Divers exemples peuvent illustrer comment des femmes vivant sous divers systèmes d'oppression ou subissant des discriminations multiples sont vulnérables à la violence envers les femmes.

Violence et colonialisme

Le Canada, comme plusieurs pays dans le monde, est une ancienne colonie de la France et de la Grande-Bretagne. Les populations européennes ont été amenées ici pour peupler le territoire et les pays « colonisateurs » ont imposé leurs lois. Qui dit pouvoirs coloniaux dit adoption de pratiques et de lois ayant pour but l'assimilation. On a rapidement trouvé que les femmes autochtones étaient beaucoup plus libres que leurs consœurs de descendances européennes. Les élites politiques et religieuses ont conclu qu'il fallait s'attaquer à cette liberté si l'assujettissement des autochtones devait avoir lieu. Les lois, politiques et pratiques ont visé un changement de rapport aux plans économiques, politiques et sociaux entre les femmes et les hommes autochtones. Par exemple, on a donné le statut de patriarche aux hommes dans la famille autochtone, qui devant la violence du colonialisme, ont pris ce pouvoir et dans certains cas, retourné cela contre les femmes.

La Loi sur les Indiens[9] (et autres efforts pour détruire l'auto-organisation des sociétés autochtones) ont conduit à l'effritement des valeurs et traditions guidant jusqu'alors les rapports

---

[8] L'expression « racisées » fait référence au fait que, malgré les preuves scientifiques univoques que la race n'existe pas chez les êtres humains, elle continue à avoir une signification sociale et à être le prétexte pour discriminer les individus et groupes sociaux. Ce concept renvoie surtout à la perception ou au regard porté sur ces femmes. C'est une forme d'essentialisation. Les femmes racisées peuvent être nées ici (telles les femmes autochtones) ou dans d'autres régions du monde. Quant à l'expression « femmes immigrantes », elle est utilisée pour désigner toutes les femmes qui sont nées à l'étranger et qui ont immigré au Canada.

[9] La *Loi sur les Indiens*, anciennement l'*Acte des Sauvages*, établit ce qui est considéré comme «Indien» aux yeux de la législation canadienne. Cette loi prévoyait, entre autres, que les femmes autochtones mariant un non-autochtone perdaient immédiatement leur statut d'Indienne et, par conséquent, leur droit de vivre sur la réserve et de transmettre leur statut à leurs descendants. Par contre, les hommes autochtones n'étaient pas soumis à ces mêmes règles. En 1985, une nouvelle loi est venue modifier la *Loi sur les Indiens*, redonnant les droits aux femmes qui épousent des non-autochtones de conserver et de transmettre leur statut à leurs enfants. Malgré cela, l'égalité homme-femme ne s'était pas rétablie, les femmes mariées avant 1985 ne pouvant pas transmettre leur statut à leur époux, chose que les hommes peuvent faire.

entre les hommes et les femmes dans les nations autochtones. Cette loi a, dans les faits, placé les communautés autochtones dans un état de tutelle vis-à-vis le gouvernement canadien en plus de créer un système de réserve similaire à l'apartheid en Afrique du Sud.

La violence subie par les autochtones, particulièrement les enfants si on pense aux orphelinats où on leur apprenait à devenir « blancs », laisse des marques indélébiles dans chaque communauté. Ces pensionnats avaient pour but l'assimilation des autochtones. De nombreux enfants ont vécu le rejet de leur identité propre et des violations de leur dignité. Ainsi, une forme de haine internalisée s'est propagée parmi les autochtones. Cette haine s'est traduite par une augmentation importante de la violence envers les femmes. On estime qu'au Canada, 80% des femmes autochtones ont été ou sont encore victimes de violence. Une femme sur deux (57%) aurait été victime d'agression sexuelle[10].

Violence et racisme

Les femmes racisées nées ici et les femmes immigrantes du Québec, tous statuts confondus, en provenance des pays du Sud[11] anciennement colonisés, vivent les effets du néocolonialisme et des rapports de domination Nord-Sud. La violence qu'elles subissent est liée à l'interaction du racisme, du sexisme et du néocolonialisme dans leur quotidien. Ces rapports de domination se traduisent par un racisme systémique, une racialisation alliée à une féminisation de la pauvreté (les femmes immigrées et racisées occupent majoritairement les emplois atypiques les plus précaires et les postes secondaires ou subordonnés), une domination culturelle (ex : non reconnaissance des diplômes et acquis antérieurs, donc des savoirs, quels que soient les domaines), etc. Cela augmente évidemment leur degré de dépendance économique et décisionnelle vis-à-vis les hommes et limite leur capacité à participer pleinement à la société québécoise.

Les personnes venant des pays du Sud ont souvent des statuts précaires qui les rendent vulnérables socialement et économiquement. C'est particulièrement le cas des femmes. Pensons aux aides familiales, aux réfugiées ou même aux femmes qui immigrent avec la mention « personne à charge » alors que leurs conjoints sont « requérants principaux ». Elles peuvent être d'autant plus vulnérables à la violence de la part des hommes, incluant la traite, en raison de leur statut et des procédures d'immigration. De plus, porter plainte peut être épeurant si on craint les effets sur son statut.

La non-reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences, les discriminations liées à la fois au sexe, à l'origine, à la religion ou à la couleur empêchent aussi les femmes immigrantes et racisées d'avoir accès au marché du travail. Par conséquent, alors qu'elles sont souvent plus diplômées que les femmes nées au Canada, les femmes racisées et immigrantes ont un taux de chômage effarant. Et lorsqu'elles travaillent, elles occupent des emplois sous-payés et précaires.

Également, les enfants de ces femmes ne peuvent pas transmettre leur statut à leurs propres enfants, ce qui est pourtant possible pour les enfants des hommes autochtones ayant épousé des non-autochtones avant 1985.

[10] Gazette des femmes, janvier-février 2003, p.33.

[11] Il s'agit de tous les pays appauvris par les grandes puissances économiques, qu'ils soient dans le Sud géographique ou non.

Elles sont vulnérables à la violence et au harcèlement sexuel car elles peuvent avoir peur de perdre leur emploi ce qui peut les dissuader de porter plainte.

Ainsi, à l'instar de féministes noires américaines, des femmes racisées et immigrantes, d'ici et d'ailleurs, nomment à quel point la violence à leur endroit prend source à la fois dans le patriarcat et le racisme. Racisme et pauvreté forment une combinaison qui affecte les différents aspects de leur vie économique, sociale, culturelle et politique et qui favorise tous les types de violence à leur égard. De plus, les hommes en provenance de leurs communautés n'étant pas à l'abri du patriarcat, ils peuvent diriger leur colère, due au racisme, vers le contrôle accru et la violence envers les femmes. Ainsi, la dénonciation de cette violence devient encore plus difficile pour les femmes lorsque l'agresseur est un membre de sa propre communauté car elles ne veulent pas se désolidariser de cette communauté qui reste, la plupart du temps, leur seul réseau social et d'appui.

Violence et handicapisme

Être une femme en situation de handicap peut accroître la vulnérabilité face à la violence à toutes les étapes de sa vie, tout simplement parce qu'elle est une femme et parce qu'elle est handicapée. En effet, on estime que 83% des femmes handicapées sont victimes de violence sexuelle au cours de leur vie[12].

De nombreux facteurs, caractéristiques à la condition des femmes handicapées et parfois le cumul de ces facteurs, concourent à augmenter les situations dites « à risques ». Parmi ces facteurs, mentionnons la pauvreté ou la précarité, la dépendance à autrui (famille, proches, personnels soignants ou aidants), le manque d'accès à l'éducation, l'âge, les préjugés sociaux dévalorisants et même les défis face au système policier et judiciaire.

Par la complexité de leur situation et la crainte des répercussions négatives, une femme handicapée ne dénoncera pas automatiquement la violence qu'elle subit. Et ce phénomène ne fait que se renforcer et s'accroître avec le manque de services adaptés, accessibles et disponibles.

Le Canada a ratifié en 2010 la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des nations unies (ONU). Dans cette dernière il est reconnu que les femmes et les filles en situation de handicap doivent avoir une attention particulière pour qu'elles puissent jouir des droits fondamentaux et s'engage à mettre en action « les mesures appropriées pour assurer le plein épanouissement, la promotion et l'autonomisation » (art.6) des femmes en situation de handicap. Vivre dans un climat sans crainte pour soi-même et sans risque de violence de toute forme est enfin un droit pour toutes les femmes.

[12] Stimpson, Liz et Margaret C. Best. *Courage Above All: Sexual Assault Against Women with Disabilities*, DisAbled Women's Network, Toronto, 1991, p. 6-7.

Violence et âgisme

Contrairement à ce que pensent plusieurs personnes, les aînées subissent différentes formes de violence : violence conjugale (physique et psychologique), abus et maltraitances de toutes sortes dans le cadre familial ou institutionnel. Statistique Canada (2009) rapporte que les conjoints et les enfants adultes sont le plus souvent les auteurs de la violence familiale contre des femmes âgées. À cela s'ajoute un tabou encore très présent dans la société, soit la violence sexuelle faite aux femmes aînées. Le mythe voulant que l'âge avancé d'une femme la protège contre les agressions tient du préjugé le plus tenace voulant que l'agression soit le fruit d'une impulsion sexuelle incontrôlable à l'endroit des femmes « qui l'ont cherché » par leurs attitudes ou leur façon de se vêtir. En plus d'être perpétrées par des membres de la famille, les agressions sexuelles envers les femmes aînées sont souvent commises en foyers d'hébergement et dans les établissements de soins de santé, par d'autres résidents qui reçoivent des soins et des professionnels de la santé. Des événements particuliers au vieillissement comme l'apparition de la maladie, le départ des enfants et la prise de la retraite, contribuent à conforter et à accentuer les comportements de contrôle exercés par le conjoint âgé. Les violences subies par les aînées peuvent accélérer les facteurs normaux de vieillissement et entraîner une profonde mésestime de soi. L'état de santé de certaines de ces femmes, leur situation économique précaire et la honte qu'elles ont d'être victimes de violence font que trop souvent elles s'isolent et gardent le silence.

Violence et hétérosexisme[13]

Au Québec, les lesbiennes figurent parmi les femmes dont les droits ont le plus progressé au cours des trente dernières années. Même si l'égalité juridique est maintenant atteinte, il reste un chemin important à parcourir pour atteindre une véritable égalité sociale.

À ce chapitre, les lesbiennes font face quotidiennement aux normes sociales hétérosexistes pour affirmer leur existence. L'hétérosexisme est une idéologie patriarcale qui promeut le rapport homme-femme comme modèle unique et supérieur de relation humaine et de la sexualité. À cause de cette idéologie, la diversité réelle des orientations sexuelles demeure socialement dérangeante. Des préjugés tenaces, des comportements discriminatoires et des actes de violence persistent encore particulièrement à l'endroit des lesbiennes. Le fait que de plus en plus de femmes et de féministes soient « traitées » de lesbiennes en guise d'insulte en dit long sur la perception des lesbiennes dans notre société. De plus, l'homosexualité et la bisexualité sont encore trop souvent vécues de façon cachée, non affirmée en raison des contraintes sociales, morales et religieuses, que ce soit dans la famille, à l'école, au travail ou dans d'autres secteurs d'activités.

L'hétérosexisme est institutionnalisé dans les lois, les médias, les religions et les langues. Les tentatives d'imposer l'hétérosexualité comme modèle social supérieur sont une violation des

[13] Système d'oppression qui place l'hétérosexualité comme la forme de sexualité idéale ou supérieure et qui dévalorise ou dénigre toutes les autres sexualités.

droits humains, comme le colonialisme, le racisme, le sexisme et l'handicapisme, et doivent être défiés avec la même détermination.

- **Quelles en sont les conséquences au niveau individuel et collectif ?**

La violence envers les femmes a un impact collectif sur l'ensemble des femmes. Sa principale conséquence est de maintenir les femmes dans un état de peur ou de vulnérabilité. Ceci limite leurs accès à des espaces publics où elles se sentent en sécurité (pensons à celles qui diminuent leurs déplacements particulièrement le soir ou la nuit), leur participation sociale, leur vie sexuelle, leur autonomie. Même si elles n'en sont pas directement victimes, toutes les femmes en sont affectées. Les violences portent atteinte aux droits des femmes et à leur accès à une citoyenneté pleine et entière. La violence sert au contrôle social des femmes.

Les conséquences de la violence à l'égard des femmes minent, de façon individuelle, à la fois la sécurité, l'estime de soi et la confiance accordée à autrui.

Elles peuvent être :

- psychologiques (anxiété, honte, phobie, culpabilité, dépression, idée suicidaire, etc.) ;
- physiques (fracture, ecchymose, perte d'appétit, anorexie, boulimie, trouble du sommeil, hypertension, problèmes de menstruation, décès, etc.) ;
- sociales (retrait de certaines activités, détérioration des liens avec l'entourage, peur des contacts physiques, désinvestissement au travail, augmentation de la consommation d'alcool ou de drogue, etc.) ;
- financières (pauvreté, perte d'emplois, frais liés aux procédures judiciaires, frais pour se protéger, pour déménager, liés aux soins de santé, etc.) ;
- sexuelles (dégoût, perte de repères de ses désirs, perte de libido, soumission, etc.).

- **Ce que nous avons gagné grâce à nos luttes**

Les femmes ont résisté de tout temps à la violence à leur endroit. Depuis l'avènement d'un mouvement des femmes plus structuré et ayant porté son attention sur la question du contrôle du corps et de la sexualité des femmes, plusieurs actions ont été entreprises, partout à travers le monde, pour dire non à la violence, dénoncer les sociétés patriarcales et les pratiques de déshumanisation des femmes et réclamer un engagement de l'État pour mettre fin à la violence en faisant des campagnes de sensibilisation, en adoptant des lois et en envoyant un message clair que la violence est inacceptable. Des changements significatifs, ont donc découlé de nos actions, il faut les reconnaître même s'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir.

Ce qui a changé dans les mentalités

Plus de femmes considèrent qu'elles n'ont pas à tolérer la violence et dénoncent dans leur entourage ou à la police la violence qu'elles subissent. Des formations ont été données auprès des juges, avocatEs, intervenantEs des services de santé et services sociaux, etc. pour les amener à mieux connaître la réalité des femmes qui ont été agressées sexuellement ou physiquement en tant qu'adulte ou enfant, à intervenir d'une façon plus humaine et à respecter les droits des femmes.

Les lois

Des lois ont permis de reconnaître la violence des hommes dans un couple ou le viol en contexte conjugal comme des crimes à part entière. De plus, dans le *Code criminel* le viol a été déplacé de la section des crimes contre les mœurs pour être classé dans les crimes contre la personne. Cette modification a eu pour effet de reconnaître le caractère violent des agressions sexuelles et permet aussi de juger l'agresseur en fonction de la gravité de l'attaque. Parmi les autres améliorations, notons que, sauf exception, le comportement sexuel antérieur de la plaignante et l'accès à ses dossiers personnels et médicaux ne peuvent être déposés en preuve.

Dorénavant une femme peut également faire une demande de résiliation de son bail lorsqu'elle a des motifs de craindre pour sa sécurité en raison d'une agression sexuelle et de violence conjugale et si elle est immigrante, mettre fin à son statut de parrainage lorsqu'elle subit de la violence conjugale.

Le harcèlement sexuel n'est plus considéré comme « faisant partie de la job » et des lois et procédures encadrent les mécanismes de plaintes. De même pour la publicité sexiste, malgré un retour évident de certaines pratiques d'objectification du corps et de la sexualité des femmes, des outils existent pour porter plainte.

La reconnaissance gouvernementale

Les gouvernements canadien et québécois reconnaissent que la violence envers les femmes est un problème social de grande envergure. Le Québec, par exemple, est la seule province canadienne à s'être dotée d'une politique interministérielle en violence conjugale et un plan d'action gouvernemental fait figure de phare dans le monde. Le gouvernement du Québec a consacré 30 millions de dollars au cours des dernières années pour rehausser le financement des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. De plus, il reconnaissait le travail des centres de femmes en violence en leur accordant 8,5 millions provenant du fonds violence.

En ce qui a trait au domaine des agressions sexuelles, des engagements rendus publiques par le gouvernement ont donné lieu, depuis 2001 à des *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles.* Un second plan applicable pour la période 2007-2012 est actuellement en cours de réalisation. Des campagnes de sensibilisation à la violence conjugale et sexuelle sont également diffusées au moyen de messages publicitaires.

Il y a divers programmes mis en place pour revoir les pratiques légales et sociales et soutenir les organisations venant en aide aux femmes victimes de violence même si certains de ces programmes ont eu tendance à se voir remis en question dans les dernières années ou ont subi des coupures. Des campagnes de sensibilisation sont organisées régulièrement par les gouvernements. La signature de divers protocoles dont celui concernant la reconnaissance de la violence vécue par les femmes comme motif de demande d'un statut de réfugiée ; le protocole de Palerme concernant la traite des êtres humains et la loi C-49 confirmant l'intention du gouvernement canadien de poursuivre les trafiquants et protéger les droits des femmes ayant été trafiquées.

Autant de pas franchis, bien des mentalités ont changé mais la résistance est forte et le ressac organisé, entre autres, par les antiféministes, se fait ressentir au quotidien.

- **Et les défis qui perdurent**

La tolérance et le silence des autres

Le silence, la discrimination, l'impunité, la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes et les justifications théoriques et psychologiques rendent la violence envers les femmes tolérable et l'encouragent. La violence est trop souvent excusée ou encouragée par les discriminations, à la source des stéréotypes voulant, par exemple, que les hommes soient incapables de contrôler leurs pulsions - notamment sexuelles-, que les femmes aiment les « vrais hommes ». De plus, on constate qu'il perdure, au sein des institutions dont celle de la justice, une résistance à reconnaître l'ampleur et l'impact de la violence envers les femmes. Trop souvent encore les femmes ne sont pas crues, on blâme leurs attitudes, apparences et comportements. Ainsi, il existe une tendance à octroyer plus de crédibilité aux témoignages des agresseurs quand ce n'est pas de leur attribuer des peines ridicules ou carrément l'impunité.

Notre tolérance à la violence comme société est malheureusement empreinte de préjugés[14] racistes à l'égard de certaines minorités ethniques qui justifieraient des pratiques telles la violence à l'égard des femmes. En effet, les préjugés à l'égard de certaines communautés ethniques et immigrantes très ancrées dans les interventions sociales de l'ensemble des institutions, y compris judiciaires, favorisent le silence des femmes et permettent encore trop souvent un allègement des peines des agresseurs par le fait que certaines formes de violence à l'égard des femmes sont justifiées par la culture d'origine.

[14] Un préjugé découle d'une opinion préconçue souvent due à l'éducation et non à une observation impartiale des faits et des situations. Il est de nature raciste lorsqu'il infériorise l'Autre en le ramenant à des caractères immuables.

La banalisation

Le malaise profond ressenti par la société vis-à-vis la réalité de la violence envers les femmes et les solutions qu'elle induit, nous vient, en partie, de la prégnance du discours antiféministe, mais pas uniquement. Plusieurs personnes aimeraient bien pouvoir démontrer que les femmes sont aussi violentes que les hommes : cela déresponsabilise les hommes et repousse la nécessité de parler des rapports entre les femmes et les hommes dans la population en général. Plusieurs aimeraient bien donner des raisons psychologiques à la réalité de la violence des hommes envers les femmes. Si seulement un gène de la violence pouvait être identifié, une tare à attribuer à la génétique, à l'éducation, aux mères, cela serait tellement plus facile...

Un exemple de cette banalisation touche tout particulièrement les femmes dans l'industrie du sexe. Ces femmes subissent énormément de violence de la part d'agresseurs. Elles sont victimes de violents sévices allant : du meurtre à la tentative de meurtre par strangulation, de séquestration, de viols, de brûlures, d'agressions physiques et psychologiques. On banalise d'autant cette violence parce qu'on juge que cela « fait partie de la job ». La criminalisation de ces femmes invalide leur droit à la protection policière, les rendant ainsi vulnérables à la violence, en plus de nourrir les préjugés à leur égard. Pourtant, aucune forme de violence envers les femmes n'est justifiable, ni justifiée.

On banalise la violence aussi par le langage employé. Les hommes disparaissent de tout ce qui traite de la violence masculine envers les femmes et les enfants au quotidien ou par le traitement médiatique. On parle de « drames conjugaux », de « violence familiale », de « drame passionnel » cachant ainsi la réalité de la domination.

Le ressac antiféministe

Le mouvement antiféministe[15] joue un grand rôle pour banaliser la lutte contre la violence envers les femmes et renforcer les stéréotypes, voire la haine envers les femmes en général et les féministes en particulier. Leur mépris, leur harcèlement incessant de certaines femmes ou certains groupes, leurs menaces à peine voilées, contribuent à créer un climat de dénigrement du féminisme et de la lutte contre la violence envers les femmes. Leur discours associant le féminisme au nazisme, au fascisme et à un « crime contre l'humanité » trouve trop souvent écho dans les médias ou dans certains milieux. Ils ont ainsi réussi, au fil des années, à créer un espace public où ils ont un air légitime. En 2010, à l'occasion de la Marche mondiale des femmes, les nombreux commentaires haineux exprimés envers les féministes, notamment sur les ondes des radios poubelles, sont une démonstration concrète et malheureusement très actuelle du ressac antiféministe que nous combattons. Dans une mouvance ou l'on prétend l'égalité atteinte et où l'on prône la symétrisation des droits, on décrit souvent le féminisme comme un mouvement dépassé. Or la très large mobilisation dans le cadre de la Marche

[15] Les antiféministes s'opposent aux changements et, particulièrement, à ceux apportés par le mouvement féministe (les droits juridiques, l'autodétermination du corps, etc.). Leur discours est basé sur les prémisses essentialistes qui expliquent les inégalités et les différences d'attitudes et de comportements entre les hommes et les femmes à partir de la nature et du déterminisme biologique plutôt que par la socialisation. *Réf. : Paroles féministes, controns le ressac! Réponses au discours antiféministe – Table de concertation de Laval en condition féminine*.

mondiale des femmes en 2010 aura sans équivoque démontré le dynamise du mouvement féministe et sa diversité en termes d'âge, d'origine, etc.

On constate aussi que les critiques de la part du mouvement des femmes concernant les publicités sexistes, le modèle de sexualité proposé, la pornographie, etc. sont souvent détournées de façon trompeuse. Chercher l'égalité de fait est une quête ardue. Toute critique du modèle de sexualité qu'on nous impose, sexualité génitalisée, marchandée, au service du plaisir des hommes, patriarcale, est fréquemment renvoyée au rang de morale conservatrice. Sans parler du « girl power », ce message lancé par divers groupes de musique (pensons aux *Spice Girls*) ou véhiculé dans les médias ou des revues pour adolescentes et qui font la promotion de l'idée que les jeunes femmes peuvent utiliser la séduction comme arme pour reprendre du pouvoir sur les hommes, qu'être sexy et accessible sexuellement est une façon de faire « tomber » les gars. Ce discours clamant un *empowerment* individuel travestit l'*empowerment* collectif souhaité par les féministes et nous oblige à revoir comment la violence envers les femmes se perpétue aujourd'hui.

- **Pourquoi elle existe toujours ?**

Dans la mesure où la misogynie[16] et le sexisme existent toujours, il n'est pas étonnant de constater que la violence envers les femmes subsiste. La lutte contre la violence envers les femmes que nous menons depuis plusieurs années a amené la société québécoise à reconnaître l'existence de cette réalité et à prendre des mesures pour la contrer. Cependant, il nous faut aussi dire que certaines résistances ou contre-discours pèsent de tout leur poids pour légitimer le contrôle et l'exploitation du corps des femmes par les hommes, c'est-à-dire de leur force de travail, de leur capacité reproductive, de leur sexualité.

Pour comprendre d'où viennent ces résistances et comment elles s'organisent. Pour y voir clair, il nous faut porter notre regard sur divers phénomènes qui se conjuguent.

Division sexuelle du travail et mondialisation

D'une part, le renforcement des rapports sociaux de sexe inégaux, qui sont au cœur de la violence envers les femmes, est criant dans la mondialisation et la montée de la droite qui vont souvent de pair. La non-valorisation sociale et économique du travail des femmes est un pilier de ces phénomènes maintenant des millions de femmes dans une pauvreté croissante, obligeant des millions à immigrer ou à fuir leur pays. Certaines féministes constatent combien la mondialisation économique capitaliste renforce, de fait, les rôles sociaux de sexe que nous combattons. Elles affirment que la mondialisation et la militarisation de nos sociétés campent les hommes et les femmes dans des rôles « patriarcaux » et remarquent que de plus en plus d'hommes se retrouvent dans des emplois liés à la « sécurité » ou la défense (militaire, gardien de sécurité, gardien de prison, etc.). Les femmes, quant à elles, sont contraintes plus souvent dans les emplois de services, services aux personnes pour s'occuper des enfants, des malades

[16] Mépris, haine envers les femmes

ou au service des hommes. Ici même au Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail constatait en 2008 qu'il persiste une « ségrégation sexuelle » sur le marché du travail.

Combinée au racisme, cette division sexuelle du travail a un effet explosif : les femmes, particulièrement les migrantes ou les femmes racisées, sont exposées à la traite internationale ou domestique à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle, voire esclavage sexuel dans l'industrie du sexe. Partout dans le monde, elles se retrouvent également dans les secteurs d'emplois les plus précaires : secteur manufacturier, agriculture, travail domestique (tâches dévalorisées socialement), secteur des services, etc.

Pauvreté grandissante des femmes

L'appauvrissement des femmes, même lorsqu'elles ont accès à un emploi, ou la précarisation de leur autonomie économique ici même au Québec et dans le monde fragilisent nos gains et rendent les femmes plus vulnérables à divers types de violence de la part des hommes. On peut penser aux types d'emplois disponibles pour les femmes ; leur surreprésentation dans des emplois précaires, de services, mal rémunérés ; sans compter la non reconnaissance du partage du travail domestique ; l'accessibilité réduite à l'assurance-emploi, aux fonds de pension ; le manque de logements sociaux ou à prix modique. Selon les données disponibles, on peut parler actuellement au Québec, d'une féminisation mais aussi d'une racialisation de la pauvreté. Les femmes immigrantes et racisées incluant les femmes autochtones, étant les groupes majoritairement représentés. Tout cela accroit la dépendance économique des femmes envers les hommes. Lorsqu'une femme est violentée, cela constitue autant de facteurs qui la rendent plus susceptible de demeurer dans une relation violente. La lutte contre la pauvreté va ainsi de pair à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Modèle de sexualité

Un autre phénomène qu'on ne peut négliger, est celui du modèle de sexualité qui est proposé, une sexualité sexiste, raciste et hétérosexiste. Malgré les gains et les années d'effort pour amener l'égalité au cœur des rapports sexuels et pour clamer notre droit de dire non à une relation sexuelle ou de dire oui à diverses formes de sexualité, on nous ramène un modèle de sexualité masculine du « conquérant » et une sexualité féminine « accessible à tout moment et d'abord au service du plaisir des hommes ». La recrudescence de la publicité sexiste ainsi que les représentations sexuelles autrefois réservées à la pornographie ont dorénavant envahi nos écrans de télévision, de cinéma, nos magazines…et nos rapports sociaux. Le corps des femmes exhibés et morcelés, présentés comme un divertissement rend possible une pornographie violente dans laquelle les femmes sont dégradées et méprisées et qui dès lors rend légitime la violence à leur endroit.

On ne peut s'empêcher de croire qu'il s'agit là d'un ressac contre les visées féministes d'égalité et un recul pour la lutte contre la violence envers les femmes.

- **Vers le changement**

Nous devons aller plus loin mais comment ? Les 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes représentent un moyen de remettre au cœur de la lutte pour l'égalité, la lutte contre les violences envers les femmes. Dire haut et fort non ! aux violences exercées envers les femmes : une dénonciation qui doit devenir un réflexe de la part de toute la population et pas seulement de la part des groupes de femmes. L'impunité avec laquelle le système juridique et la loi du silence laissent des agresseurs, des harceleurs, des batteurs de femmes se défiler doit cesser. Nommer la violence des hommes envers les femmes comme des « crimes passionnels », des « drames familiaux » est une façon de nier la réalité de la violence envers les femmes. La violence de certains hommes envers les femmes n'est, en fait, qu'une expression de la domination, une actualisation des « privilèges » accordés aux hommes dans un système patriarcal. Il est de notre responsabilité individuelle et collective, hommes et femmes, de prendre position contre cette violence partout où nous la rencontrons, y compris au sein de nos propres organisations mixtes et de faire en sorte d'empêcher qu'elle se reproduise.

Le rôle de l'État demeure central. Au fil des années, c'est notamment grâce à la reconnaissance par l'État que la violence envers les femmes fut perçu enfin comme un problème de société et non un problème individuel et que nous avons eu plus d'impact. Cependant, nous constatons aussi depuis quelques années, qu'il y a des incohérences flagrantes touchant la prévention de la violence. D'une part, on fait des campagnes publicitaires pour dire que la violence conjugale et sexuelle envers les femmes sont des crimes et d'autre part on réduit comme peau de chagrin les cours d'éducation sexuelle à l'école et on résiste à placer l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur du modèle éducatif. Cette égalité est pourtant l'envers de la violence envers les femmes et l'État, tout comme la population en général, doit reconnaître ces liens.

Nous appelons aussi les mouvements sociaux dans leur ensemble, les organisations syndicales, les partis politiques à participer à la dénonciation de la violence et à travailler encore plus concrètement à faire advenir une société où l'égalité de fait entre les femmes et les hommes soit une réalité. Défaire les mythes et les préjugés concernant les femmes, concernant le mouvement des femmes et les féministes, sont autant d'engagements à prendre et à renouveler. Trop souvent, la question des femmes, et particulièrement de la violence envers les femmes est laissée aux femmes et aux féministes. Pourtant, la lutte contre la violence envers les femmes n'appartient pas uniquement au mouvement des femmes, elle interpelle l'ensemble des mouvements sociaux puisque pour changer le monde, il faut **changer la vie des femmes**.

Comme nous le mentionnions plus haut, l'envers de la violence envers les femmes, ce sont des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi l'ensemble du mouvement des femmes participe à la lutte contre la violence envers les femmes. Nous sommes en lutte contre la violence, l'ignorance et le désespoir. Le mouvement des femmes, le mouvement féministe, est un mouvement irréversible, c'est un mouvement d'espoir et de solidarité.

Tout gain pour contrer la pauvreté, la violence, l'abus, la non-reconnaissance de nos droits, etc. est un pas dont nous pouvons être fières et qui nous amène plus près de notre but : **changer le monde**.

Références

2000 – Marche mondiale des femmes, Cahier de revendications mondiales- Partie 04.

2001 – Marche mondiale des femmes, Forum Social Mondial – *La violence envers les femmes : là ou l'autre monde doit agir*.

Boudreau, poupart, Leroux, Gaudreault, Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels, Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Montréal, 2009, 236 pp.

L'R des centres de femmes du Québec, *Ensemble en action pour que ça cesse ! Les centres de femmes : un réseau de lutte et d'information pour contrer toute forme de violence faite aux femmes pour que ça cesse!*, Montréal, 2007, 24 pp.

Romito Patrizia, *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Éditions Syllepse, Paris, 2006, 298 pp.

ONU, *Article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence faite contre les femmes*, 1993